

MS

8

Monsieur Patrick FLOQUET
Maire de Montmagny
10, rue du 11 novembre 2018
95360 Montmagny

Saint-Denis, le 7 novembre 2022

Lettre recommandée avec accusé de réception : 2C 116 705 5925 5
Objet : Suppression emplacement réservé
Rue des sablons

22 2662

Affaire suivie par : Mme Mélanie Da Silva – Directrice de l'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Un emplacement réservé dénommé « I » inscrit pour la réalisation d'un ouvrage franchissant la ligne SNCF et pour la déviation du RD 193 d'une superficie de 6 990 m² couvrant les parcelles AM 1156, 1163, 1164, 1165, 1166 et une partie du domaine public de l'ancienne rue des sablons (plan joint) a été inscrit dans votre PLU.

Les travaux de réalisation de l'ouvrage de franchissement sous voies ferrées ont été réalisés dans le cadre des travaux de la ligne T11 et cet emplacement réservé n'est donc plus nécessaire pour ce qui concerne les parcelles 1163, 1164, 1165, 1166 et une partie du domaine public de l'ancienne rue des sablons.

Dans le cadre de la modification du PLU en cours nous vous prions de bien voir en enregistrer sa suppression pour ces parcelles.

Cependant, l'emplacement réservé est à conserver pour les autres parcelles.

Nous adressons une copie de cette lettre à Madame Sylvie RUSSELLE, SNCF Réseau - Agence Tram Train (T11).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma considération distinguée.

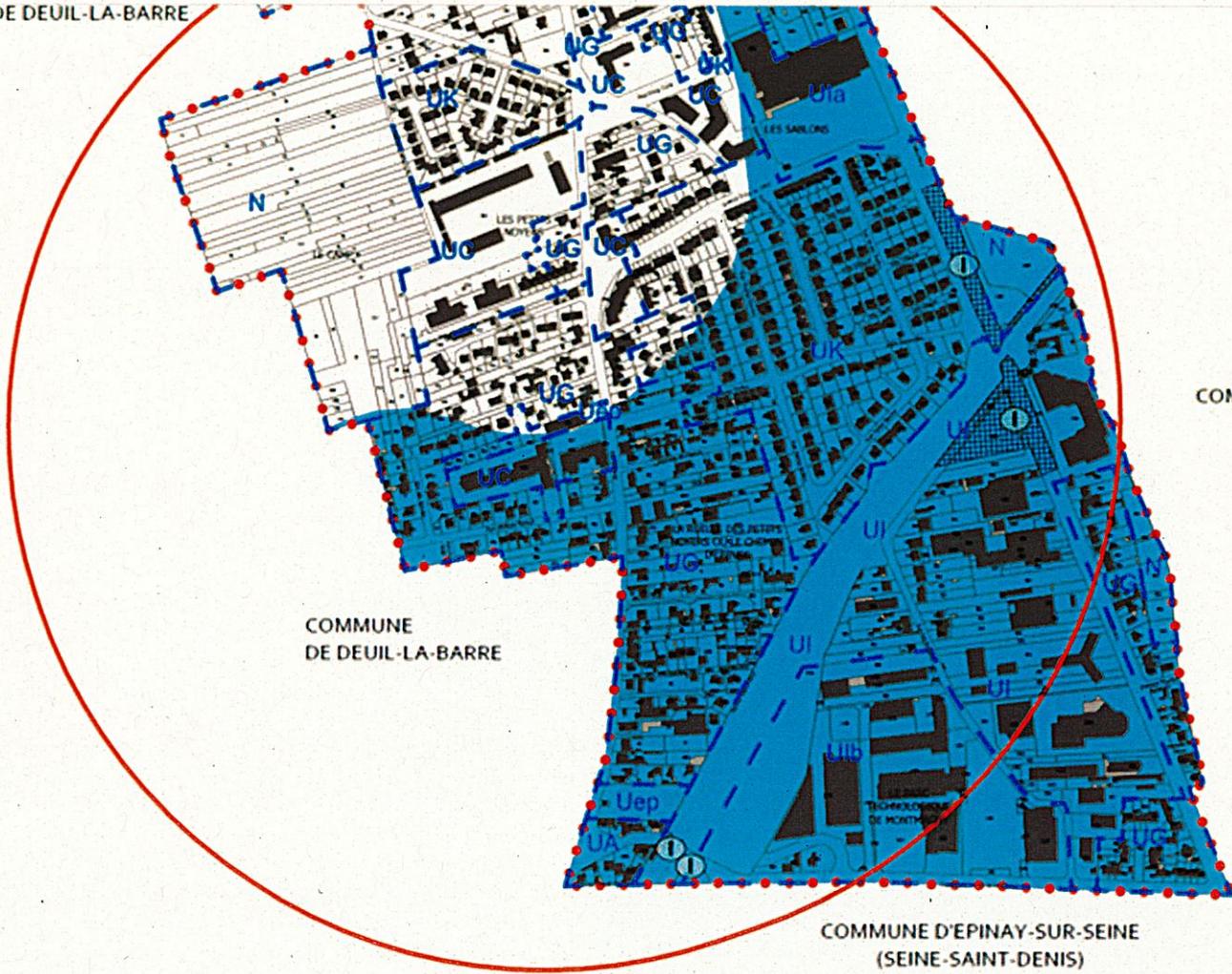
Michel FAUQUEUX
Chef de Projets de Valorisation



Pièce jointe : Relevé du géomètre

8

DE DEUIL-LA-BARRE



COMMUNE
DE DEUIL-LA-BARRE

COMMUNE DE VILL
(SEINE-SAINT-I

COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE
(SEINE-SAINT-DENIS)